

11 avril 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Eurolist)

Par courrier du 7 avril 2006, reçu le 10 avril, complété par un courrier du 11 avril, la société Sigefi Ventures Gestion (139, rue Vendôme, 69006 Lyon), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion ou pour lesquels elle a reçu délégation de gestion financière, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 avril 2006, par suite d'une cession d'action sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société COHERIS et détenir pour le compte desdits fonds, 248 117 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et 3,62% des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
FCPR CEA Innovation DTI	19 850	0,37	19 850	0,29
CA AM Innovation 3	184 349	3,46	184 349	2,69
Uni Innovation 3	21 835	0,41	21 835	0,32
Action Innovation 2003	22 083	0,41	22 083	0,32
Total	248 117	4,66	248 117	3,62

¹ Sur la base d'un capital composé de 5 321 489 actions représentant 6 850 249 droits de vote.